

saint-pardoux-soutiers

Une nouvelle taxe sur les logements vacants

Lors de la dernière réunion du conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers qui s'est déroulée le jeudi 1^{er} avril à 20 h à la salle du foyer rural, les élus ont voté à l'unanimité moins une voix et une abstention la mise en place d'une nouvelle taxe communale concernant les logements vacants sur la commune. Prévues à l'article 1639 A du code général des impôts, cette fiscalité permet pour les communes de moins de cinquante mille habitants l'application d'une taxe sur les logements vacants depuis plus de deux années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. « Cette mesure nous permettrait d'inciter les propriétaires à ne pas laisser leur bien se dégrader et éviter ainsi des situations d'abandon. De plus, nous avons sur la commune de nombreuses demandes d'installation, que ça soit en locatif ou en accession à la propriété, cette taxe pourrait inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché », plaide ainsi le maire Johan Baranger dans son propos introductif.

Adoption du compte administratif. Auparavant, après avoir adopté le PV du dernier conseil municipal et présenté les travaux en cours des der-

nières commissions municipales, les élus se sont penchés sur les comptes administratifs et de gestion 2020 et sur le vote du budget 2021. Les conseillers ont ainsi adopté à l'unanimité la présentation des comptes de gestion de la commune pour l'exercice passé. Il en ressort un excédent de 438.359 € pour la section de fonctionnement en 2020 et un excédent de 222.285 € pour la section d'investissement toujours en 2020.

Vote du budget. Concernant les subventions attendues pour le prochain budget, elles se montent à 546.623 € dont 206.418 en dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le projet de la maison Francette.

Pour ce qui est du budget 2021, les dépenses de fonctionnement en personnel se montent à 536.114 €, celles à caractère général à 353.550 € et enfin les dépenses diverses à 288.030 €. En ce qui concerne les investissements le montant total des dépenses est estimé à 1.585.612 € dont 330.000 pour la maison Francette et 550.357 pour les travaux de voiries du bourg de Château-Bourdin. Le budget proposé au vote est adopté à l'unanimité.